

Les défenses avancées dans la fortification médiévale

Actes du colloque de Joux, 12-13 octobre 2024

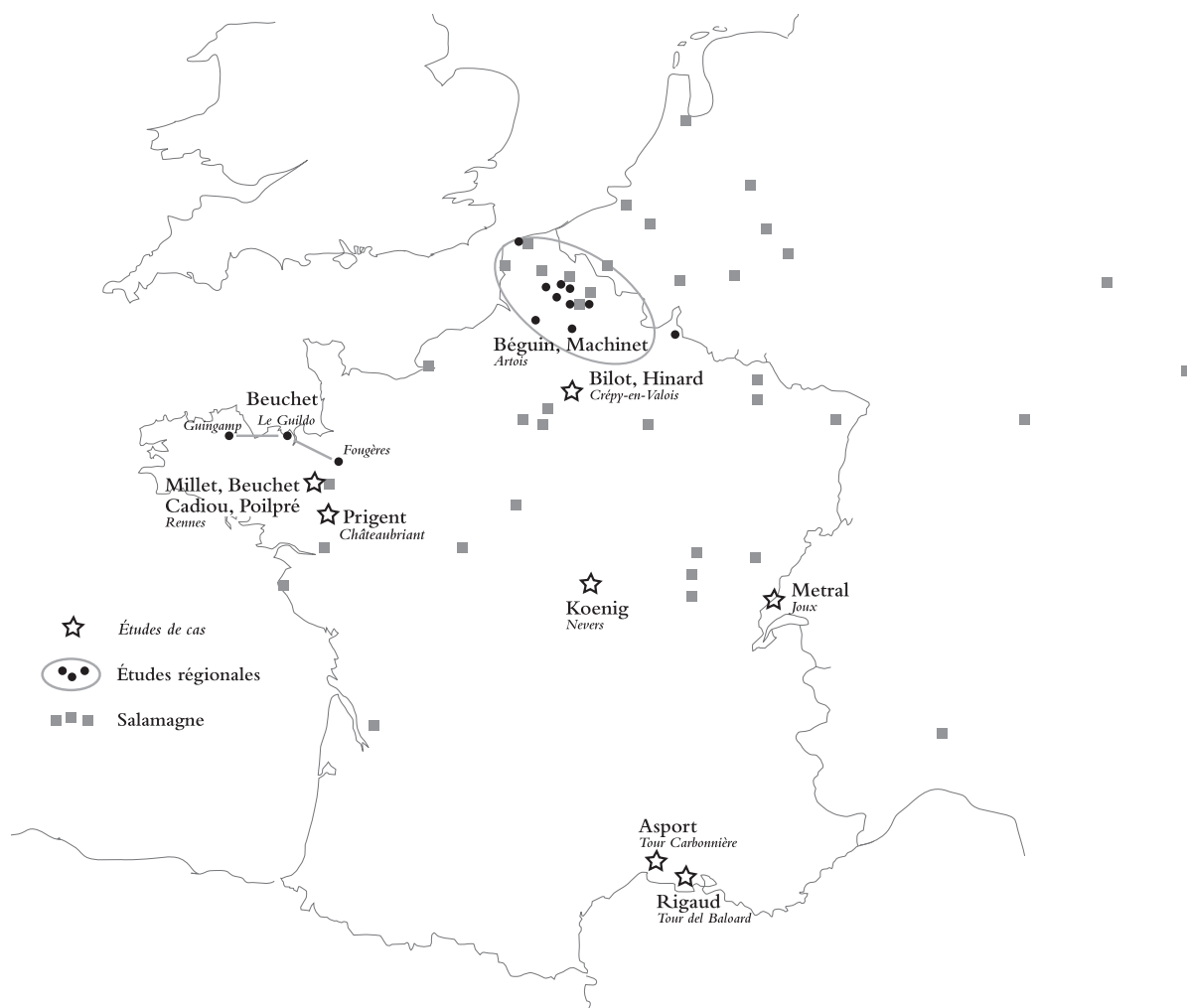


Sous la direction de
Gaëtan Koenig
Mélinda Bizri
Valentin Metral
Ciry-le-Noble : CeCaB, 2026

Sommaire

Introduction (Mélinda Bizri, Gaëtan Koenig, Valentin Metral)	8
Une fortification à l'embouchure du Rhône : la tour del Baloard à partir des données textuelles, 1469-1642 (Philippe Rigaud)	14
La tour Carbonnière : un poste de surveillance et de contrôle du territoire de la cité d'Aigues-Mortes (Sophie Aspor)	24
Les systèmes de défenses avancées du château de Joux (Valentin Metral)	44
L'ensemble palissadé du château de Châteaubriant : un ouvrage militaire inédit pour le XIII ^e siècle (Céline Prigent)	60
Le portail de Loire à Nevers : étude d'une construction entre symbolisme et défense (1537-1541) (Gaëtan Koenig)	72
Au-delà du <i>castrum</i> , les défenses avancées de la ville de Rennes du XI ^e au XIV ^e siècle (Marie Millet, Laurent Beuchet, Elen Cadiou, Pierre Poilpré)	104
De bois et de terre, le boulevard de la première moitié du XV ^e siècle (Alain Salamagne)	126
Fougères, Guingamp, Le Guildo, trois exemples de fortifications détachées en Bretagne (XV ^e -XVI ^e siècles) (Laurent Beuchet)	156
Entre défense avancée et équipement urbain : le boulevard de la porte du Paon de Crépy-en-Valois (XV ^e -XVI ^e siècles) (Nicolas Bilot, Morgan Hinard)	178
Fortifier les faubourgs pour mieux défendre la ville. Les systèmes défensifs détachés péri-urbains dans le comté d'Artois des XIV ^e et XV ^e siècles (Mathieu Béghin, Léo Machinet)	192
Conclusion (Valentin Chevassu)	208

Répartition géographique des études



Abréviations

AD : archives départementales.

AM : archives municipales.

AN : Archives Nationales.

BM : bibliothèque municipale.

BnF : Bibliothèque nationale de France.

CeCaB : Centre de castellologie de Bourgogne.

DRAC : direction régionale des affaires culturelles.

Inrap : Institut national de recherche et d'archéologie préventive.

ms : manuscrit.

l.t, s.t, d.t : livre, sous, denier tournois.



Introduction

MÉLINDA BIZRI

Archéologue médiéviste, Université Bourgogne Europe, UMR 6298 ARTEHIS.

GAËTAN KOENIG

Docteur en histoire, UMR 6298 ARTEHIS, membre de CeCaB.

VALENTIN METRAL

Doctorant en archéologie du bâti, UMR 6249 Chrono-environnement,
Directeur du château de Joux, communauté de commune du grand Pontarlier.

Le projet de cette réunion scientifique fait suite aux découvertes archéologiques réalisées depuis 2017 sur un petit plateau situé au sud du château de Joux (Doubs) : le Gérot. Ce dernier montre une occupation militaire relativement intensive, avec plusieurs dizaines de structures, de toutes périodes et de tous usages. Si la plupart de ces anomalies (repérées au préalable sur les relevés LiDAR) semblaient être des vestiges des deux guerres mondiales, le nord de ce plateau présentait quatre structures pouvant s'apparenter à des fortins antérieurs à ces conflits contemporains. Un sondage, réalisé en 2021, associé à de larges prospections au détecteur de métaux achevées en 2023, ont été menés sur cet ensemble. Les fouilles ont montré une mise en place possible d'un des fortins au cours du XII^e siècle. Le mobilier découvert sur trois des fortins, principalement des éléments de parure et d'habillement, ou à vocation militaire, indique une occupation s'étendant préférentiellement sur le dernier quart du XIII^e siècle.

L'organisation et l'orientation de la défense de ces fortins s'effectuent systématiquement vers le sud, en direction de la partie la plus vulnérable du plateau du Gérot. Ces dispositions semblent confirmer que ces structures, dirigées vers l'extérieur, font partie intégrante de la défense de la place. Les datations, associées à leurs positionnements parfaitement linéaires, tendent à indiquer la mise en place à la fin du XIII^e siècle d'une ligne de défense avancée, bien structurée, barrant l'accès à la place forte du château de Joux mais également très probablement à son bourg castral aujourd'hui disparu (cf. la contribution développée de V. Metral dans cet ouvrage).

Dans ce cadre et face à ces découvertes inédites, l'organisation d'un colloque traitant des systèmes de fortifications avancées médiévales et de la première modernité encore peu étudiées et peu connues semblait tout indiqué.

◀ *Château de Joux, photo aérienne vue du sud (cl. Vincent Bichet).*

Ces structures peuvent se présenter sous des formes diverses et variées, à la fois éphémères, liées à un événement militaire ponctuel ; ou lorsque plus pérennes, elles s'intègrent dans l'organisation de la défense de la place forte sur le long terme. Les contributions de ce colloque apportent des connaissances inédites et documentées sur la morphologie de certaines d'entre elles.

Ainsi, les 12 et 13 octobre 2024, le château de Joux a accueilli dix communications concernant les structures défensives avancées périurbaines ou en contexte castral. Une majorité d'entre elles fait l'objet d'un article dans cette publication, à laquelle s'ajoutent de nouvelles contributions complétant le panorama d'exemples abordant la question de la fortification avancée ou détachée.

Cette thématique recouvre des formes diversifiées qui sont documentées parfois par l'archéologie, les archives, l'iconographie ou les vestiges encore en élévation avec comme principale difficulté celle de les nommer, les définir avec le vocabulaire approprié ou bien même de savoir lire leur représentation ancienne. Ainsi jusqu'à présent, elles sont restées dans l'ombre de ce qui était plus directement identifiable et issu des modifications modernes, et n'avaient été abordées que tardivement dans leur chronologie médiévale et par les traités militaires modernes, voire contemporains.

Le vocabulaire qui désigne ces ouvrages avancés est effectivement multiple : fortins, lignes de fossés, levées de terre, barbacane, boulevard ou fausse-braie, moineaux ou caponnières, palissade ou barrière, fortifications de siège, bastille ou tour d'artillerie, châtelet, et pour l'époque moderne redoutes ou encore redan, ravelin ou demi-lune, cavalier, lunette, tambour, bastion ou orillon... tout autant que la matérialité de ces ouvrages qui diffèrent dans leurs formes, leurs matériaux et leurs dimensions. La distance entre ces ouvrages et la fortification de la place est elle aussi très variable, du pied des tours ou portes, adjacents ou accolés et, en s'en éloignant, au-devant des fossés ou d'un cours d'eau et bien au-delà pour entraver, surveiller ou contrôler l'accès.

Ce sont ces différentes formes rencontrées dans les travaux récents aux abords des châteaux et des villes qui sont ainsi présentées dans les articles de cet ouvrage.

En revenant sur les termes désignant certains de ces ouvrages, il apparaît que les ouvrages de fortifications détachées ou avancées ont été définis soit en fonction de leur distance à la muraille de la place forte, soit en fonction de leur chronologie, avec parfois une confusion entre les deux dans les périodes de transition, plus particulièrement la longue période où artillerie mécanique et à feu cohabitent dans les arsenaux dans la seconde moitié du xv^e siècle.

Ainsi, le terme barbacane est utilisé par E. Viollet-le-Duc dans une définition qui constitue l'acception générique actuelle du mot¹, à savoir, un ouvrage circulaire ou semi-circulaire situé au-devant des portes ou des ponts, soit dans le contexte urbain dans une lecture des fortifications urbaines médiévales inscrites dans le contrôle d'un environnement plus élargi². Viollet-le-Duc définit cette construction à partir des barbicanes du château de Carcassonne édifié sous Saint-Louis et par l'exemple de la barbacane de la porte de Laon, à Coucy-le-Château-Auffrique dans l'Aisne³. Toutefois, sa forme ne s'avère pas

1. Voir par exemple cette définition : « Ouvrage avancé placé face à une entrée, souvent au-delà du fossé, pour en défendre l'accès. Il est le plus souvent hémi-circulaire, ouvert à la gorge et accessible par une entrée défilée, majoritairement placée sur le côté. La barbacane est un type de boulevard » dans DURAND, *Petit vocabulaire du château...* p. 17.

2. « En étudiant les portes fortifiées des places du Moyen Âge, il est donc très important de reconnaître les dehors et de chercher les traces des ouvrages avancés qui les protégeaient ; car la porte elle-même, si bien munie qu'elle soit, n'est toujours qu'une dernière défense précédée de beaucoup d'autres. » VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné...* t. 7, p. 322.

3. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné...* t. 2, p. III sq « barbacane ».

aussi limitée que l'avait envisagé l'architecte, comme le démontre la barbacane de Fougères⁴. Aussi, il distingue de la barbacane, protégeant les poternes et la base des tours dans les fossés (toujours dans le cas de Carcassonne), ce qu'il appelle palissade ou barrière, correspondant à un ouvrage de fortification excroissant situé à la base de la muraille et accolé à cette dernière⁵.

L'étymologie du mot « barbacane », d'origine arabe et rapporté des croisades, désigne à l'origine la galerie servant de rempart devant une porte⁶. Il est employé dans les récits médiévaux dès la fin du XII^e siècle⁷. Le mot barbacane se rencontre aussi parfois pour indiquer d'autres types de structures⁸, que nous excluons de la lecture ici. La barbacane se distingue bien alors des ouvrages de défense accolés aux remparts pour constituer un ouvrage (normalement) détaché au-devant des passages. Ces ouvrages, présents ou déjà attestés au XIII^e siècle existent depuis l'époque antique dans la fortification romaine (certains sont représentés dans les bas-reliefs de la colonne Trajane à Rome) – voire sans doute avant⁹ – sans être désigné sous ce terme.

Par la suite, D. Hayot, pour l'architecture capétienne, embrasse dans une aire de définition élargie de la barbacane, deux types, celle détachée de place forte (barbacane avancée) mais aussi celle rattachée à celle-ci (barbacane accolée)¹⁰ ; agrandissant la définition qu'en faisait Viollet-le-Duc.

La barbacane comme ouvrage avancé défensif, malgré sa définition contemporaine établie, désigne ainsi pour l'époque médiévale, des ouvrages avancés de formes et constitution variées, placées en avant du rempart ou même directement dans le fossé¹¹, supportant un étage ou n'en n'ayant aucun¹². Si la position de ces plateformes défensives ne semble donc pas être un invariant, la morphologie ainsi que les matériaux employés à sa construction diffèrent notablement selon les lieux, les zones géographiques et les périodes.

Le boulevard désigne, quant à lui, un ouvrage permettant d'installer en batterie l'artillerie à feu tout en protégeant la base des murs devenue vulnérable au tir ; il s'agit donc d'une adaptation à l'arrivée de l'artillerie à poudre. En réalité, dès 1415, les termes de barbicanes et boulevards renvoient à la même chose d'après les témoignages du siège d'Harfleur : les Français utilisent le terme de boulevard alors que les Anglais emploient celui de barbacane¹³. Au XV^e siècle, au moins dans la sphère d'influence du pouvoir royal français, une plate-forme porteuse d'artillerie disposée au-devant des portes à défendre est fréquemment établie, le poids des canons ne pouvant être toléré (et parfois difficilement hissé) en haut des fortifications médiévales¹⁴. Logiquement, cette forme constitue donc une fortification de transition entre la barbacane médiévale, telle que la conçoit Viollet-le-Duc, et la fortification bastionnée moderne.

Certaines évolutions masquent donc, ou remplacent, à partir du XV^e siècle¹⁵, les dispositions antérieures : tel est le cas de la barbacane de Laon englobée dans le boulevard-barbacane, tel que dénommé dans la thèse de G. Koenig¹⁶, qui lui succède aux XV^e-XVI^e siècles, ou bien dans la « demi-lune » d'un des cas bretons (cf. contribution L. Beuchet). En effet, ces ouvrages avancés ont parfois pu servir à l'aménagement de plate-

4. BACHELIER, *Histoire de Fougère...* p. 52.

5. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné...* t. 1, p. 334, fig. 6 ter « architecture militaire ».

6. La diffusion du mot et de la forme sur le territoire occidental est liée au retour des croisades, d'après FAUCHERRE, « Barbicanes, boulevards, ravelins... » p. 150 sq.

7. Dans le *Roman de Renart*, rédigé entre 1170 et 1250, vers cités par VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire...* t. 2, p. 111 sq. « barbacane ».

8. FAUCHERRE, « Barbicanes, boulevards, ravelins... » p. 150 sq. Le terme désigne aussi la meurtrière, et par extension la chantepleure pour l'écoulement des eaux du mur de terrassement, le soupirail d'aération d'une cave ou, dans le Nord, la huchette « volet de bois appendu aux créneaux des murailles par des crochets de fer ou de pierre. »

9. Leurs présences dans les fortifications antérieures, dès les périodes pré et proto-historiques est sans doute à envisager.

10. HAYOT, *L'architecture fortifiée capétienne...* p. 254.

11. MESQUI, « La « barbacane » du Crac des Chevaliers... »

12. Viollet-le-Duc ne les envisage pas hautes « puisque les hommes à cheval pouvaient voir par-dessus », et seulement palissadées, VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné...* t. 2, p. 115.

13. VISSIÈRE, « Harfleur en 1415... »

14. FAUCHERRE, « Barbicanes, boulevards, ravelins... » ; FAUCHERRE, *Places fortes...*

5. BOURGAREL (dir.), *La porte de Romont...*

16. KOENIG, *Portes, herses et ponts-levis...* p. 358 sq.

17. BOURGAREL, *La porte de Romont...*

18. KOENIG, « Les portes de ville... »

19. FAUCHERRE, *Les citadelles...* p. 118 sq.

20. Cette thématique permettrait de mettre en avant les découvertes archéologiques subaquatiques en lien parfois avec des dossiers archivistiques bien fournis.

21. Avec l'augmentation des portées et de la distance de défense : en effet, « l'éclatement de la fortification en ouvrages détachés placés de plus en plus loin en avant des corps de place » donne naissance à une fortification « en étoile », à l'époque moderne, FAUCHERRE, « Barbacanes, boulevards, ravelins... »

22. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...* chapitre II – château-fort : « À l'origine, ces bâties sont constituées de palissades de pieux et de claies élevées sur le périmètre d'une banquette de terre. À chacun des angles, se dresse une tour de bois appelée chaffal constituée de plusieurs étages avec une toiture en bardeaux. »

23. *Ibid.*, chapitre III. Le réseau castral : « forme[nt] une ligne continue plus ou moins serrée de fortifications. Les distances de l'un à l'autre n'excèdent généralement pas vingt kilomètres, mais elles peuvent être très variables. »

24. Établie vers 1333, puis démantelée en 1336, les fouilles de l'Inrap ont permis de retrouver la bâtie dite de Vieu-sou-Varey dans la commune de Pont-d'Ain : « Protégée par une palissade, la bâtie occupe une superficie d'environ 4 800 m². Outre une tour protégée par un petit fossé intérieur, elle abrite six bâtiments sur poteaux, [dotés pour certains de silos enterrés, (stockage des grains ?)] ; de dimensions très diverses organisés autour d'un vaste espace ouvert. Le fortin dispose également d'un

formes portant les canons dans des dispositifs bastionnés. Certaines de ces barbicanes et boulevards ont pu être absorbés dans la fortification bastionnée moderne¹⁷ ou ensuite détruits¹⁸, entravant alors la possibilité de leur appréhension matérielle. A. Salamagne souligne l'amalgame qui a suivi, à l'époque moderne, à savoir une confusion de la fortification bastionnée avec ce qu'avait pu être véritablement le boulevard (cf. contribution ci-après).

Par ailleurs, pour sortir de la lecture strictement militaire de ces ouvrages, leur développement démontre dans de nombreux cas des positionnements politiques ou des mises en scènes du pouvoir au-devant des territoires urbains¹⁹ : en témoignent l'exemple de Crépy-en-Valois ou du portail de Loire (Nevers), voire aussi probablement dans le cas de la Tour Carbonnière (Aigues-Mortes) (cf. contributions ci-après).

Ces exemples viennent éclairer ici la diversité des formes que peuvent prendre ces ouvrages, parmi d'autres formes rencontrées comme celle plus tardive à l'embouchure du Rhône (Arles) ; la fortification « sur l'eau » pourrait être en soit un sujet à développer²⁰.

Si l'arrivée de l'artillerie à poudre modifie la façon dont on prévoit la défense des fortifications²¹; avant même ce changement de la poliorcétique, les ouvrages éloignés et en lien avec la protection des places fortes existent bel et bien. Ainsi, les fortins de Joux barrant l'accès à la forteresse et probablement au bourg castral assurent un contrôle du passage. Ou bien, de manière plus ostentatoire, la fortification des ponts ou celle des bâties du Dauphiné²² correspondent à des formes de fortifications avancées monumentales. Ces dernières naissent dans le contexte des guerres delphino-savoyardes, en plaine ou moyenne montagne et répondent à une volonté de mailler le territoire, en formant de véritables lignes de fortifications dès la fin du XIII^e siècle et dans la première moitié du XIV^e siècle²³ : implantées le long d'une voie à proximité d'un péage, établies de manière éphémère²⁴ ou donnant lieu à un bâti pérenne²⁵. A. Kersuzan constate alors, sur la base des études menées sur la Bresse et le Bugey, que « la typologie des bâties n'est pas en relation avec la topographie, mais avec le rôle offensif et territorial qu'elles sont censées jouer ». On retrouve donc ici, le caractère prévalant de la fortification avancée, à savoir la localisation et le lien avec la place forte qu'elle défend.

Cette fortification détachée satellitaire exprime le fait d'un contrôle militaire « hors-les-murs ». D'une certaine manière, on retrouve cette prévalence dans certains cas où des maisons fortes viennent jouxter les fortifications de villages en territoire vellave (Bassin du Puy) ou plus tardivement dans ce même territoire, lors des Guerres de Religion, où l'érection de nombreuses bâtisses fortifiées viennent mailler le territoire pour contrer l'avancée de la Réforme²⁶. À Talant, le château médiéval est reforcifié pour défendre la ville de Dijon, dans le contexte des guerres d'Italie et du siège de 1513, faisant alors office de véritable place forte avancée²⁷.

En prêtant attention aux structures présentes aux abords des fortifications d'un lieu (ville ou *castrum*) qu'elles leurs soient immédiatement

proches (détachées) ou bien plus lointaines (avancées), le système fortifié médiéval et de la première modernité présente une tout autre dimension spatiale, révélant une modalité de contrôle des espaces de circulation et de communication, au cœur d'enjeux politiques, militaires et économiques, connectant les espaces fermés ou fortifiés au paysage alentours.

Dans le cadre de ces actes, nous n'avons pas choisi d'organiser la publication selon une progression chronologique ou contextuelle, mais plutôt selon une logique spatiale. En amorce, nous partirons des éléments les plus éloignés de la place forte et, à l'image des assaillants progressant vers elle, et nous traiterons les différents éléments en fonction de leur rapprochement du centre fortifié.

puits et d'une structure foyer qui signale l'emplacement d'une cuisine. » Franck Gabayet et Sébastien Gaime, communication du colloque non publiée.

25. D'AGOSTINO, GUFFOND (dir.), *Les châteaux des Allinges...*

26. BIZRI, *Construction et pratique sociale de l'espace fortifié...* t. 1, p. 126 sq.

27. VISSIÈRE, MARCHANDISSE, DUMONT (dir.), 1513, *l'année terrible...*

Bibliographie

BACHELIER (Julien), *Histoire de Fougère*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2022.

BIZRI (Mélinda), *Construction et pratique sociale de l'espace fortifié en Velay (XIII^e-XV^e siècle)*, Thèse de doctorat en histoire des arts et archéologie, Clermont-Ferrand : UCA, 3 vol. 2017.

BOURGAREL (Gilles), *La porte de Romont ressuscitée*, Fribourg : Fragnière SA, 1998.

DURAND (Philippe), *Petit vocabulaire du château du Moyen Âge : initiation aux mots de la castellologie*, Bordeaux : Éditions Confluences, 2001, rééd. 2009.

D'AGOSTINO (Laurent), GUFFOND (Christophe), *Les châteaux des Allinges (Haute-Savoie)*, Lyon : Alpara, 2025.

FAUCHERRE (Nicolas), « Barbacanes, boulevards, ravelins et autres demi-lunes ; inventaire incertain », in : *Aux portes du château, Actes du troisième colloque de Castellologie, 1988*, éd. Valence-sur-Baïse : Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, 1989, p. 105-115.

FAUCHERRE (Nicolas), *Les citadelles du roi de France sous Charles VII et Louis XI*, Chagny : CeCaB, 2019.

FAUCHERRE (Nicolas), *Places fortes bastion du pouvoir*, Paris : REMPART, 1996.

KERSUZAN (Alain), *Défendre la Bresse et le Bugey : les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné, 1282-1355*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2005.

HAYOT (Denis), *L'architecture fortifiée capétienne au XIII^e siècle : un paradigme à l'échelle du royaume. t. 1 : Synthèse*, Chagny : CeCaB, 2022.

KOENIG (Gaëtan), « Les portes de villes en Bourgogne, du prestige à l'oubli : étude du phénomène des destruction du XVII^e et XVIII^e siècle », *Chastels et maisons fortes* 7, 2023, p. 231-242.

KOENIG (Gaëtan), *Portes, herses et ponts-levis en Bourgogne du XI^e au XVII^e siècle : formes, mécanismes et usages*. Thèse d'archéologie médiévale, s. dir. H. Mouillebouche et N. Faucherre, Université Bourgogne Europe, 2025.

MESQUI (Jean), « La « barbacane » du Crac des Chevaliers (Syrie) et la signification du terme dans le bassin méditerranéen », *Bulletin monumental*, t. 176-3, 2018, p. 215-234.

VISSIÈRE (Laurent), « Harfleur en 1415. Un siège exemplaire ? » in : MARCHANDISSE (Alain), SCHNERB (Bertrand), *Autour d'Azincourt : une société face à la guerre (v. 1370-v. 1420)*, *Revue du Nord*, n° 35, 2017, p. 159-178.

VISSIÈRE (Laurent), MARCHANDISSE (Alain), DUMONT (Jonathan) (dir.), 1513 *l'année terrible : le siège de Dijon*, Dijon : Éditions Faton, 2013.

VIOLLET-LE-DUC (Eugène), *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris : Édition Bance-Morel, 1864-1868.

Tour de Bour



Une fortification à l'embouchure du Rhône : la tour del Baloard à partir des données textuelles (1469-1642)

PHILIPPE RIGAUD

Historien indépendant, LA3M/UMR 7298, Membre de l'Académie d'Arles.

Résumé

La ville d'Arles, première cité en amont des embouchures du Rhône, confrontée de manière récurrente à des incursions maritimes, se vit contrainte dans la deuxième moitié du ^{xv}^e siècle d'établir à proximité de l'exutoire principal du fleuve un édifice militaire destiné à contrôler le trafic fluvio-maritime. Cette tour, dite del Baloard, fut active jusqu'à ce qu'une modification majeure du cours fluvial lui fit progressivement perdre sa fonction de défense (1587). Elle perdura encore quelques décennies, pour être remplacée par une nouvelle tour mieux située.

Ayant perdu tout intérêt, elle fut détruite en 1642 et ses matériaux réemployés dans des constructions à vocation agricole. Presque totalement arasée, la Torre de Baloard disparut définitivement du paysage à la fin du ^{xix}^e siècle. Lui a survécu une importante documentation conservée aux archives d'Arles.

Lorsqu'en 1469 la ville d'Arles prit la décision de faire réédifier un *baloard*¹ à l'embouchure du grand Rhône (fig. 2 et 3), selon une délibération actant le projet, ce n'était pas tant pour se défendre contre les ennemis mais aussi pour se garantir d'incursions des amis².

De fait, comme les ennemis déclarés, Catalans, Maures et Génois se livraient presque constamment à des incursions et pillages dans le delta³, il était nécessaire et urgent de se préserver d'une situation militaire très dégradée par les guerres des Routiers et des conflits liés aux successions comtales du siècle précédent. L'insécurité se prolongea au ^{xv}^e siècle avec les tentatives de René d'Anjou de reconquérir les terres italiennes et l'aventure perdue de la guerre civile catalane entre 1466 et 1470.

Par conséquence, galères et fustes corsaires aragonaises-catalanes remontaient en toute impunité le fleuve, parfois jusqu'à Arles et au-delà⁴.

Le scandale était d'autant plus grand car trop souvent les équipages des navires, alliés et amis en principe, se livraient à des déprédations éhontées dans le territoire communal.

Sous prétexte de commerce ou de se rendre en Avignon, les galères comtales basées à Marseille – en principe alliées – ne se privaient pas de piller et de se servir parmi les troupeaux d'ovins en Crau et de bovins en Camargue. Pire encore, les patrons de ces fustes et galiotes procédaient à des enlèvements contre rançon et à des recrutements forcés pour garnir les bancs de nage des galères parmi les éleveurs, les pêcheurs ou les Figons, l'indispensable main

1. Le terme *baloard* en occitan d'origine néerlandaise (*bolwerk*) est probablement passé par l'italien *baluardo*, BRAGARD, « Bastion génèse d'un mot »... p. 42.

2. Deux lettres de capitaines datées de 1496 et 1501 adressées aux consuls de la ville, sont des exemples flagrants d'amis se livrant au pillage et à l'enlèvement de travailleurs, ces capitaines paraissent dépassés par la situation, RIGAUD, « Pirates et corsaires dans les mers... » p. 82 sq. ; 95 sq.

3. En raison de l'activité commerciale de Marseille, du port de Bouc et d'Aigues-Mortes la voie du Rhône attirait nombre de pirates et de corsaires, RIGAUD, « Pirates et corsaires sur le Bas-Rhône... » ; RIGAUD, *Pirates et corsaires dans les mers...*

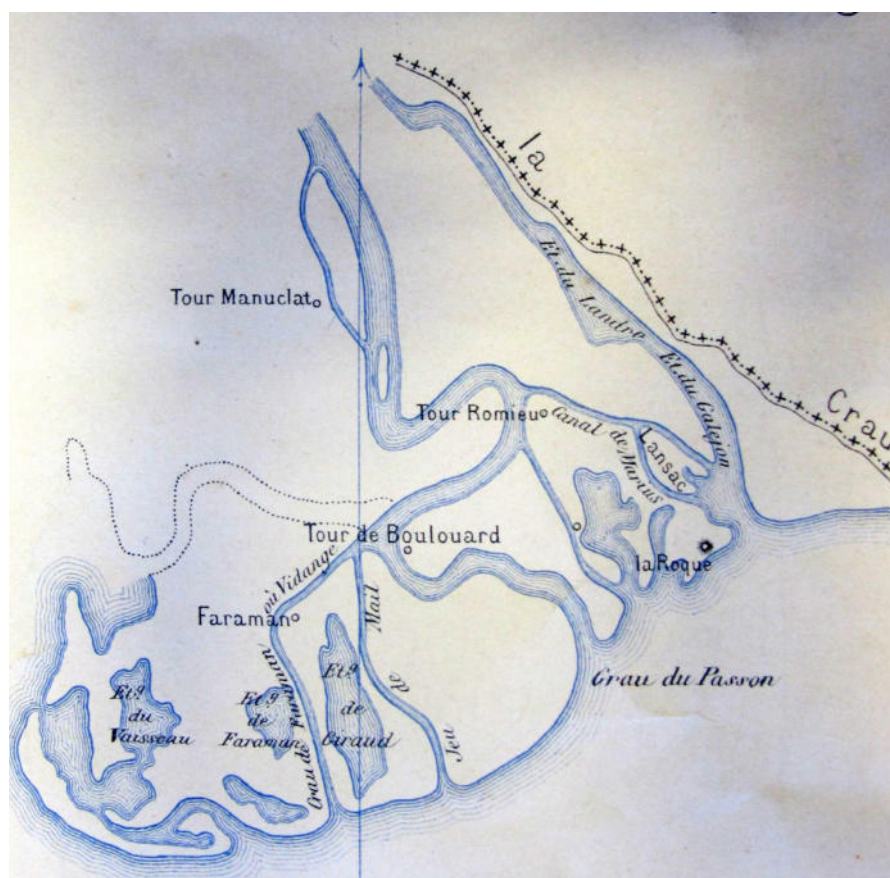
4. RIGAUD, « La galeota d'Arle... » ; STOUFF, « Arles et la guerre... »

◀ Fig. 1 : la tour del Baloard alias dels Grases, del Lion (1470-1642) (restitution de Pierre Vêran, B.M. Arles Ms 500, fin ^{xviii}^e siècle.)



▲ Fig. 2 : delta du Rhône, les divagations du fleuve médiéval et moderne (Cl. CEREGE (Vella), 2015).

► Fig. 3 : la région du gras de Passon au ^{xv}^e siècle (d'après A. Gautier-Descottes, Bibliothèque municipale d'Arles, 1879).



Une fortification à l'embouchure du Rhône



▲ Fig. 4 : la tour du Baloard (1470-1642) (AM d'Arles, 1 Fi 324, détail, 1583).

d'œuvre saisonnière venus des Alpes ou du Forez pendant la période des moissons⁵.

Afin de remédier à cette insécurité qui perdurait et, selon les autorités, conduisait à la ruine, la ville avait déjà établi une tour ou un poste de surveillance également dit *lo Baloard* au lieu-dit le Malusclat sur l'Escale de Labech (un méandre stratégique du fleuve en Basse Camargue).

Ce poste de surveillance fut détruit en 1456 par une incursion des gens de Martigues, soutenus en cela par le viguier de cette ville⁶ : un bon exemple des tensions entre communautés voisines. Il semble bien que cette destruction relevât d'une opération de représailles, conséquence de ces nombreux différends relatifs à l'accès à des abreuvoirs en Crau ; ces disputes conduisant non seulement à des amendes, mais aussi à la confiscation par les Arlésiens de troupeaux étrangers pâturent dans des zones réservées et réputées exclusives, ainsi qu'à des rixes, parfois même à des affrontements armés.

Face à une situation qui perdurait, insupportable et intenable selon les délibérations du conseil de ville, la communauté fit commencer en 1470 la construction d'une nouvelle tour sur un méandre du Rhône choisi près de l'embouchure d'accès à la mer, dite du *gras* de Passon, l'entrée et exutoire principal emprunté par les barques et navires remontant et descendant

5. AM Arles, CC 185, f° 16 :
« actendut los grans greuges e domages que fustas tant de amix quant de enemix donavan en lo terrador de la present cieutat an galeas, galeotas e bregantins e majorament per la recollection dels blatz e las gens que a causa de la pestillencia estavan a lurs grangas e mazes estessan segurs que se degues far en lo terrador, devers Camargas, hun boloart... » (« Étant les grandes destructions et dommages qu'autant amis comme ennemis causaient dans le terroir de la ville avec leurs fustes, galères, galiotes et brigantins et cela tout particulièrement lors de la moisson des blés et, par ce que les gens en raison de la peste se trouvaient dans leurs granges et mas il est certain que l'on devait édifier une fortification en Camargue... »)
Figon est un terme générique attribué aux saisonniers venus se louer, plus tard appelés *Gavots* ; à l'origine Figons désignait les immigrés des régions pauvres de Ligurie. RIGAUD, « Aux bancs des galères... »

6. AM Arles, BB 5, f° 11 sq.



▲ Fig. 5 : la région du gras de Passon, La Crau, le castrum de Fos (1583) (AM d'Arles 1 Fi 324, 1583).

7. Gras, grau, du latin *gradus*, ici l'embouchure du Rhône.

8. AM Arles, EE 17.

9. AM Arles, 5 janvier 1471, BB 5 f° 56 v°.

10. AM Arles, BB 5, f° 55.

11. AM Arles, CC 208, f° 1 v°, 2 ; BB 5, f° 32 v°.

12. AM Arles, CC 208, f° 59.

13. L'origine de cet expert est ambiguë, *venissian habil e expert en tal acte* ; s'agit-il d'un ingénieur citoyen de la cité adriatique ou bien d'un habitant du Comtat Venaissin, l'enclave pontificale de la région d'Avignon ? Il est vrai que l'une peut ne pas exclure l'autre.

14. AM d'Arles, 3 février 1472, CC 212, f° 55

le fleuve afin d'en contrôler plus strictement l'accès (fig. 1, 4 et 5)⁷. Ayant obtenu en 1470, par lettre patente, l'autorisation de René d'Anjou, comte de Provence,⁸ le projet lui fut soumis avec un dessin sur papier et parchemin⁹. Plus tard, en 1477, on offrit au roi un modèle en bois de noyer réalisé par le responsable du chantier¹⁰. La ville emprunta de l'argent à quelques particuliers fortunés et procéda à l'augmentation des taxes, les gabelles portant sur les marchandises vendues sur son territoire¹¹.

Les travaux commencèrent en ayant au préalable nommé un capitaine et recruté une petite garnison de 30 hommes pour contrôler et défendre le site de construction.

Cette réalisation très largement en avant des défenses urbaines puisque située à environ 40 km au sud de la ville devait être à l'origine formée de quatre tours de bois entourées d'une palissade munie d'un pont-levis posé sur un fossé en eau entourant un édifice que l'on pourrait, au début des travaux, qualifier de fortin. Pour sa défense active la tour serait munie d'artillerie, bombardes, couleuvrines, arbalètes et autres armements légers¹².

Le 30 mai 1470, sous l'égide du lieutenant général de Provence, un certain Alexandre Ahostassius, que l'on dit *venessian*, qualifié d'habile et expert vint sur place pour donner son avis¹³. Quelques temps plus tard, eut lieu une bénédiction et la pose de la première pierre¹⁴.